

## Audience avec la Directrice des Ressources Humaines du SGAMI

Le mardi 5 décembre 2017, une délégation du SNAPATSI, composée de M. Ayhan ALTIPARMAK, secrétaire zonal et de M. Alain VIGO chargé de mission, a été reçue par Mme Antoinette AUDIA, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI et ses adjointes Mmes Christelle PETITJEAN et Marie-Anne CONCEICAO.

Le SNAPATSI a rappelé que la charte de mobilité du SGAMI fait apparaître la notion de "droit" à changer de poste et non à une "obligation". Nous avons attiré l'attention de la DRH sur l'inquiétude légitime et grandissante des agents, quant aux échanges qu'ils ont actuellement avec leur hiérarchie s'ils ont une ancienneté de plus de 7 ans ou plus sur le même poste.

**LE SNAPATSI N'ACCEPTERA PAS QUE LES AGENTS SOIENT CONTRAINTS ET FORCÉS ET SERA ATTENTIF AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES.**



Le SNAPATSI a évoqué le projet de restructuration du SGAMI METZ- DIJON inscrit à l'ordre du jour du CT SGAMI qui se déroulera le 15 décembre 2017. Le SNAPATSI a réaffirmé son attachement à ce que chaque situation individuelle soit prise en compte.

# CIA

Le SNAPATSI a rappelé que la notification individuelle du CIA est obligatoire selon les dispositions de la circulaire. La DRH a répondu que les courriers individuels sont en cours de rédaction, ils seront notifiés à chaque personnel administratif et technique relevant du RIFSEEP. Figureront sur le courrier le montant du CIA + abondement exceptionnel de 150 €

### BUREAU ZONAL

Ayhan ALTIPARMAK

Tel. 06 78 19 84 46

[zone.est@snapatsi.fr](mailto:zone.est@snapatsi.fr)

**LE SNAPATSI, UN SYNDICAT QUI  
VOUS INFORME ET QUI VOUS ECOUTE**